

Bonjour,

Permettez-moi, au nom du Comité de quartier Mediapark, de vous adresser ce bref message, afin que vous puissiez intégrer notre préoccupation régionale, avec l'ensemble des divers PAD (Plans d'Aménagement Directeurs) en cours ou à venir, et **notre proposition pour être incluse dans vos négociations dans le cadre de la formation et programme du futur gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale**, dans la lignée des précédents échanges et réunions avec vous et votre formation politique.

Nous vous en remercions d'avance pour l'intérêt prêté à cette communication, et sommes à l'écoute de vos réactions à ce sujet. Cette proposition sera relayée plus en avant par tous les responsables des comités de quartiers impliqués auprès de ces PAD, et autres associations et institutions auprès de la presse et des fédérations d'associations bruxelloises.

Aménagement du territoire en Région de Bruxelles-Capitale :_

PAD régionaux (Plans d'Aménagement Directeurs)

Propositions des Comités de Quartiers et autres associations et institutions impliquées pour la bonne gestion de l'ensemble des divers PAD régionaux en cours et à venir.

Comment gérer et exploiter l'après enquête publique de façon efficace et concertée qu bénéficie de toutes et tous ?

Au vu des actualités sociétales et priorités émises par la population, reprises dans l'ensemble des programmes électoraux des partis politiques démocratiques lors du scrutin du 26 mai, nous demandons aux partis en négociation pour la composition du futur Gouvernement de la Région RBC et de son programme quinquennal, d'inclure ces demandes de la population que nous relayons auprès de vous :

- 1. Transparence et participation citoyenne, de gestions à intégrer**
- 2. Climat, biodiversité, qualité de l'air, environnement et santé publique**

Nous demandons au niveau des évaluations des avis remis par la population lors des enquêtes publiques des PAD pour les décisions en 1^{ère} ou 2^{ème} lecture du Gouvernement et au niveau des décisions qui seront prises par le Gouvernement, d'intégrer une nouvelle méthodologie au-delà

des règles actuelles définies par le CoBAT et autres réglementations urbanistiques en vigueur, pour respecter les propositions des citoyens :

Nous observons que pour le moment, nous ne savons pas combien d'avis ont été transmis à l'administration (Perspective.Brussels), ni comment sont effectivement traités lesdits avis, ni qui composent les jurys qui analysent les réponses et les considèrent, ni si un réel équilibre entre les parties prenantes (stakeholders) est respecté avec une représentation adéquate de celles-ci. Nous ignorons les critères et méthodologies d'approbation ou de rejet des nombreuses propositions émises.

Nous craignons que les membres évaluateurs ne représentent de manière assez opaque que les intérêts d'une partie des acteurs, à savoir les cabinets politiques ministériels et leurs administrations régionales au niveau de l'urbanisme, de la mobilité et de l'environnement par exemple, et des architectes, urbanistes, économistes et juristes essentiellement, qui ont déjà participé à l'élaboration du projet en lien avec les développeurs économiques et intérêts immobiliers publiques et privés.

Alors que la détermination des impacts socio-environnementaux est plutôt une analyse descriptive (RIE), leur évaluation comporte des appréciations et jugements de valeur et politiques (« gestion de la cité »). L'évaluation de l'importance d'un impact dépend de la valeur intrinsèque pour l'écosystème de la composante affectée de même que des valeurs sociales, environnementales (biodiversité, changement climatique, ..), culturelles, économiques, historiques (patrimoniales), santé publique et esthétiques de la population à l'égard du projet. Le degré de changement subi par les composantes environnementales affecte aussi l'évaluation de l'importance de l'impact. Le promoteur (Région, développeurs privés) est tenu d'expliquer à tous les acteurs impliqués sa méthodologie, ses critères et son raisonnement.

Trouver une solution dans des situations complexes : analyse multicritère et dialogue multi acteurs

Nous demandons que soient appliquées des méthodologies plus participatives, transparentes, qui ont fait leurs preuves dans de nombreux dossiers d'importance dans plusieurs pays, tels les analyses multicritères, les gestions de grands projets (style Contrats de Rivière, gestion d'installation d'infrastructure de développement durable, qui posent des problèmes de conflits socio-économico-environnementaux, etc..).

Un outil de négociation utile aux débats complexes : du fait de ses avantages, l'analyse multicritère est devenue un outil très utilisé dans la résolution de problèmes complexes, dans des contextes conflictuels comme l'aménagement du territoire. Les approches multicritères constituent un support d'analyse adapté à la complexité d'une décision.

Elles permettent de faciliter le processus de décision en le rendant plus explicite, rationnel et efficient.

La clarté de la méthode permet de " dépassionner " le débat et de surcroît, de développer la communication entre les acteurs. Elle constitue ainsi un outil de négociation utile aux débats entre les usagers. Contrairement à l'Analyse Coût-Avantage (ACA) ou l'analyse Coût Bénéfices (ACB), dans lesquelles sont employés seulement des critères d'efficacité économique, l'AMC y adjoint des coûts et des bénéfices non monétarisables (impacts sur la vie humaine, sur l'équité sociale, le patrimoine, l'environnement...) De cette façon, elle est vue comme une approche plus globale qui propose une analyse sociétale des solutions envisageables. Elle améliore l'acceptabilité sociale des projets et constitue un bon moyen de légitimer et justifier les choix faits et des actions proposées.

L'avantage le plus important de l'analyse multicritère est sa capacité à pouvoir simplifier des situations complexes. Il est en effet admis qu'au-delà de quelques critères, la plupart des décideurs ne sont plus capables d'intégrer la totalité de l'information dans leur jugement. L'analyse multicritère permet alors en décomposant et en structurant l'analyse de procéder pas à pas vers la recherche d'une solution, en toute transparence.

Voir ANNEXE 1 : Aide de l'analyse multicritère à l'évaluation et à la prise de décision.

Voir: Analyse multicritère et systèmes d'information géographique pour faciliter la concertation en aménagement du territoire : amélioration du processus décisionnel :

<https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/2003-v47-n130-cgq717/007968ar/>

La planification d'une section de parc linéaire de moins de 15 kilomètres a généré une situation très complexe à la Municipalité Régionale de Portneuf (Québec, Canada). La Région, face au mécontentement de certains groupes de citoyens, a eu à définir une ligne d'action à partir de cinq scénarios d'aménagement produits par les différents groupes de parties prenantes. Les consultations n'ayant pas abouti, les protagonistes ont poursuivi le débat devant les tribunaux. Dans cet article issu des travaux de notre thèse de doctorat, nous voulons montrer comment l'application d'une approche méthodologique intégrant un référentiel d'aménagement, des outils de systèmes d'information géographique (SIG) et une méthode d'analyse multicritère à la décision (AMCD) pourrait aider à départager les préférences des acteurs territoriaux pour faciliter la négociation et simplifier le processus décisionnel.

Et : Analyse de la valeur sociale des composantes environnementales d'un territoire soumis à l'introduction d'une nouvelle infrastructure linéaire : apport des systèmes d'information géographique et des méthodes multicritères <https://www.emse.fr/site/SAGEO2007/CDROM/p50.pdf>

Nous demandons l'organisation de Tables Rondes transparentes participatives multi acteurs, intersectorielles et interdisciplinaires pour gérer la décision

Ceci se traduira au niveau de l'analyse et considération des avis remis par les citoyens, par la mise sur pied d'une organisation transparente où on retrouve autour de la Table, outre les délégués des politiques et administrations compétentes impliquées, la présence de délégués des comités de quartiers, des associations naturalistes (Natagora, Bruxelles Nature, Bruxsel'air, et spécialistes de biodiversité, climat, qualité de l'air, santé publique...) et urbanistes bruxelloises (ARAU,...), et diverses Commissions et institutions indépendantes (Universités, Résidence de soins et repos, maisons médicales, commission monuments et sites, historien, sociologue, anthropologue, ... par exemple) à définir ensemble. Sera élaborée une méthodologie multicritères de fonctionnement des évaluations et prises en comptes pondérées des arguments émis par toutes les parties, sans préjugés ni blocages préalables.

Les conclusions permettront de représenter l'ensemble des forces et acteurs impliqués par le développement des PAD en RBC, et permettront d'assurer un consensus qui doivent satisfaire tous les intérêts en jeu, et pas seulement une partie restreinte des décideurs et des bureaux qui ont élaboré les modèles des PAD.

Voir : Négociation et élaboration d'un plan de gestion consensuelle multi acteurs d'un projet régional : exemple de la Charte de la Vallée Dordogne EPIDOR

http://www.eptb-dordogne.fr/contenu/download/file/sommet_vallee_dordogne_objectifs_methode.pdf

Le manque d'implication sociale et l'absence de coordination administrative réalisée en amont de la conception et de la mise en place des plans de gestion de l'environnement sont très souvent à l'origine d'échecs. L'exemple du fleuve Dordogne illustre ce phénomène conflictuel apparu dans un contexte politico administratif complexe et accentué par la présence de très nombreux usages liés à l'eau. Cette situation s'est, entre autres, traduite par le rejet social et l'échec relatif des plans de restauration des poissons migrateurs dans le bassin. Pour faire face à cette situation difficile, l'Etablissement Public Interdépartemental Dordogne (E.P.I.DOR), a élaboré par la voie de la négociation entre tous les partenaires concernés un cadre cohérent de gestion : la charte vallée Dordogne. Les 17 partenaires concernés par la gestion de l'environnement ont, par une recherche de consensus, défini un cadre de fonctionnement cohérent pour toutes leurs activités et leurs actions. La méthode d'élaboration de cette charte comporte deux phases majeures : l'identification des problèmes et la collecte des propositions et la négociation lors d'un sommet. Toutes ces actions s'inscrivent dans un cadre méthodologique préalablement admis par tous.

Cette méthodologie aura comme conséquence un léger retard sur la réalisation des travaux et exécution du projet, mais aura surtout l'assentiment des tous les acteurs impliqués qui approuveront de manière durable et consensuelle les plans de ces PAD à court, moyen et long terme.

Nous demandons l'ouverture d'esprit adéquat des promoteurs actuels des PAD (Gouvernement précédent, Perspective.Brussels et autres institutions régionales dépendantes de leur ministre de tutelle (ex : IBGE, STIB, ...) et communales) pour accepter au préalable l'apport des expertises proposées lors des enquêtes publiques, et les modifications qui seront approuvées par tous les acteurs aux plans initiaux. Par le passé, nous avons reçu hélas diverses pressions ou messages nous signalant que le projet PAD est déjà figé et bloqué à toute alternative qui n'irait pas exactement dans le sens initial des promoteurs, et que l'avis des habitants et institutions ne seront peu ou prou (ou pas) réellement pris en compte. Nous demandons à ce que ce nouveau Gouvernement (et administrations) nous conforte dans l'idée de vraies souplesse et ouverture envers la participation citoyenne et transparence des procédures, sans d'entrée refuser ces propositions arguant que les règlements et procédures officielles ne les permettent pas...

Dans le cadre des promesses et engagements fixés par la majorité des paris bruxellois, nous insistons que des plans de projets PAD soient révisés dans le sens où leur implémentation ne se fasse pas au détriment de la biodiversité (préservation et gestion respectueuse des espace boisés actuels), de la qualité de l'air et de la santé publique, des équilibres des gabarits des nouvelles constructions en harmonie et respect avec le bâti existant autour du projet sans tours de plus de R+10, de la diminution drastique des véhicules sur et autour du site, et une amélioration notable des services de transport public et mobilité douce, et des Plans régionaux approuvés antérieurement (par exemple Nature en avril 2016, Air-Climat-Energie en juin 2016, et Accord de Paris (changement climat).

Nous ne souhaitons pas que dans le futur, on puisse dire que l'Etat a failli à ses obligations et participe ainsi à l'aggravation de la crise climatique et de ses impacts sur la qualité de vie et santé de la population.

Le climat change, la société change, et espérons que notre gouvernement aussi.

Cordialement,
Guy Castadot, Pour le comité de quartier Mediapark